Éducation des adultes
La tâche d'une enseignante ou d'un enseignant

TÂCHE

Semaine de travail
32 heures / semaine
ou
1 280 heures / année

Tâche éducative
20 heures / semaine
(temps moyen)
ou
800 heures / année

- cours et leçons
- suivi pédagogique relié à sa spécialité
- journées pédagogiques (6 x 4 heures)

Tâche complémentaire
7 heures / semaine
ou
280 heures / année

Sauf sur demande de la direction, ce temps est géré par les enseignants et est consacré à des activités liées à la fonction générale, 11-10.02. Par exemple :

- surveillance de l'accueil et des déplacements
- réunions et rencontres (direction)
- comités
- journées pédagogiques (restant)
- préparation de cours
- suivi des dossiers d'élèves
- correction
- etc.

Travail de nature personnelle
5 heures / semaine
ou
200 heures / année

- du ressort organisationnel exclusif du prof

Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais